

Le 11 octobre 2013

SUD – CGT

Mobilisation pour la convention d'entreprise HERAKLES.

**Mercredi 09 octobre 2013, la direction a rejeté toutes les revendications de l'intersyndicale
et a arrêté la journée de négociation à 12 h 30.**

**SUD et la CGT appellent à un arrêt de travail mardi 15 octobre et jeudi 17 octobre afin de
poursuivre le mouvement (Voir revendications au dos).**

Il faut conserver nos acquis et bâtir notre nouveau socle social.

ARRET DE TRAVAIL

le MARDI 15 OCTOBRE 2013

de 9 heures 30 à 11 heures

devant le siège social Herakles – Le Haillan.

Aucun salarié ne doit y perdre !

**Pour que le personnel puisse aller à la manifestation contre la réforme
des retraites prévue le même jour après le rassemblement, l'appel à la
grève est de 1 h 30 à 8 heures.**

Quart de nuit : de 1 h 30 à 8 h de grève, nuit de lundi 14 oct à mardi 15 oct.

MARDI 15 octobre 2013

Quart de matin : de 1 h 30 à 8 h de grève.

Quart d'après-midi : de 1 h 30 à 8 h de grève.

JN, JC, Sainte Hélène : de 1 h 30 à 8 h de grève.

Déclaration

pour la convention d'entreprise Herakles

Le 7 octobre, SUD et CGT se sont réunis pour échanger sur les points de convergence.

A ce jour, elles partagent les revendications suivantes (liste non exhaustive) :

* **L'application des 35 Heures à Herakles** soit 37h30 de travail hebdomadaire et 14 jours de RTT, le système de HI ou HV, et l'embauche de personnel en conséquence.

* **L'application du mois moyen société pour tous** avec l'intégration d'un coefficient majorateur pour assurer le maintien et l'évolution de l'allocation annuelle SPS (de l'ordre de 4000 € en 2013).

* **Classifications** :

- Passage au coefficient supérieur au-delà d'un certain niveau de décollement,
- La phase de transposition des grilles n'est pas satisfaisante. (Délai réduit, pas d'approche sur le plan collectif, ...)
- D'autres critères collectifs devront être pris en compte lors de l'étape 3.

* **Rémunérations** ;

- Traitement des écarts de salaire pour la garantie des parcours professionnels.

* **Pas de traitement à deux vitesses** sur l'attribution du nombre de congés d'ancienneté.

* **Maintien des jours statutaires** : ½ journée de Noël, Récupération du 14 juillet et/ou du 15 août lorsqu'ils tombent un samedi, ...

* **Mise en place de grilles de salaires mini Herakles pour les cadres.**

* **Application du taux de 10% pour la retraite complémentaire.**

Mardi 08 octobre 2013, SUD et GGT ont appelé à un arrêt de travail sur les 4 établissements d'Herakles. 400 salariés ont démontré leur volonté qu'aucun salarié ne soit perdant dans cette fusion.